

A Angers, une coopérative funéraire souhaite rendre les obsèques « plus humaines » - Actualité Angers Villactu

evion
5–6 minutes

Ouverte en janvier dernier, la Coopérative funéraire 49 propose des services funéraires éthiques, autant sur le plan environnemental que commercial.



Nicolas Gilet, Gaëlle Caron-Farion, Jean-Yves Tessier et Nathalie Quatreuille composent l'équipe de la Coopérative funéraire 49. – © Eline Vion

Ce sont des pompes funèbres pas comme les autres qui se sont installées en janvier dernier à Avrillé. À [la Coopérative funéraire 49](#), il n'y a aucune présentation de cercueils, de fleurs ou de plaques funéraires, mais un cadre chaleureux et épuré, en accord avec des valeurs éthiques.

« Nous ne voulons pas être une entreprise funéraire commerciale qui vend des produits. Nous nous concentrons sur l'accompagnement avant, pendant et après le décès, en apportant notamment un soutien psychologique, explique Nicolas Gilet, directeur général de la Coopérative funéraire 49. Ce qui fait la valeur de notre travail c'est le service que l'on rend aux familles, le poids qu'on peut leur enlever ».

Une démarche citoyenne

À la fois société par actions simplifiée (SAS) et société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Coopérative funéraire 49 développe ses activités dans le cadre règlementaire funéraire, mais organise son modèle économique autour d'une initiative citoyenne.

« *Ce qui nous différencie des autres sociétés funéraires, c'est notre genèse. Notre projet est le résultat d'une démarche citoyenne initiée en 2018, sur l'exemple de ce qui se faisait déjà à Nantes. Quinze personnes se sont réunies, formant un collectif de réflexion avec à sa tête Fernand Cruau, sur comment créer une alternative aux pompes funèbres traditionnelles qui ont une approche trop commerciale de la mort. De ce postulat est né la Coopérative funéraire* », indique Jean-Yves Tessier, président de la Coopérative funéraire 49.

Comptant près de 230 coopérateurs non-actionnaires, l'intégralité des bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise, en accord avec un mode de gestion non lucratif.

« *Nous recevons des familles touchées par un décès, qui a parfois lieu dans des circonstances difficiles, donc nous devons être professionnel et efficace, mais toujours avec de l'empathie afin de nouer une relation de confiance* », poursuit-il.

Des services transparents

Prenant en compte les besoins et les attentes des familles, l'équipe d'accompagnateurs funéraires échange sur les volontés essentielles de la personne défunte et des proches avant d'appliquer un forfait d'accompagnement unique.

Ce service regroupe trois rendez-vous : un pour l'organisation des obsèques, un pour la cérémonie et un autre pour préparer l'après. Il couvre aussi la réalisation des démarches administratives, la coordination des funérailles et l'accompagnement pour l'organisation et l'animation de la cérémonie.

« *La seule chose obligatoire pour les familles est l'achat d'un cercueil ou d'une urne, le transport, l'inhumation ou la crémation. Les proches ont ensuite la possibilité de choisir s'ils souhaitent ou non des soins, une chambre funéraire, ou encore une salle de réception, dans le cas où le défunt ne s'est pas exprimé au préalable dessus. Souvent, il n'est pas indiqué quand un service est obligatoire ou non. Nous concernant, nous souhaitons rendre cette partie la plus transparente possible* », déclare Nicolas Gilet.

Une approche écoresponsable

Utilisant des cercueils en bois brut non vernis, fabriqués en France, et en proposant une gamme réduite de six modèles, la Coopérative funéraire 49 souhaite offrir des services funéraires écoresponsables à prix juste.

Tel est aussi le cas pour les capitons, rembourrage des cercueils pourtant non obligatoires, qui peuvent être facturés plus de 120 € dans des sociétés funéraires classiques contre 30 € pour la coopérative : « *Les proches ont le choix du capiton. Ils peuvent en prendre un neuf, ou opter pour un format responsable provenant du magasin d'insertion par l'emploi spécialisé dans le textile d'occasion Apivet, mais aussi choisir une formule dite familiale qui privilégie des tissus personnels, comme une couverture que le défunt utilisait tout le temps* », décrit Nicolas Gilet.

Les urnes sont créées par Stéphanie Beaudoin-Goujon, céramiste à Saint-Lambert-du-Lattay : « *On propose notamment des urnes en argile et cellulose, que l'on peut inhumer au pied d'un arbre, en carton pour la dispersion, et d'autres faites entièrement en sable se dissolvant dans l'eau pour faciliter les dispersions en pleine mer. Nous pouvons faire des urnes de prêt, afin que la famille ne s'encombre pas d'une urne qu'elle ne gardera pas* », ajoute-t-il.

La Coopérative funéraire 49 se situe au 12A avenue Pierre Mendès France à Avrillé et est ouverte les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h 30 puis de 14 h à 17 h 30, ainsi que les mercredis et samedis de 9 h à 12 h 30.



Les urnes funéraires sont conçues par par Stéphanie Beaudoin-Goujon, céramiste à Saint-Lambert-du-Lattay. – © Eline Vion

Par Eline Vion.